

**BIEN CHEZ
SOI !**



Balcon, terrasse, jardin...

*L'embellissement de votre logement
passe aussi par son extérieur*



Auvergne Habitat 

Groupe ActionLogement



Préserver l'esthétique et l'harmonie des extérieurs c'est contribuer à conserver un cadre de vie agréable au sein de son logement et de sa résidence



Fleur de clématite

Besoin d'intimité

Nous vous rappelons que les brises-vues et canisses sont interdits. Pour autant plusieurs solutions s'offrent à vous pour occulter le vis-à-vis. Vous pouvez facilement créer une haie végétale en utilisant des plantes grimpantes ou choisir des végétaux à feuillage persistant pour en profiter toute l'année.



Sécurité et bâti

Les installations comme le store banne ou la fixation au sol de parasol sont interdites afin de ne pas endommager le bâti (isolation, étanchéité,...). Pour la sécurité de tous, placez les balconnières à l'intérieur du garde-corps.



Pour la sécurité de tous, placez les balconnières à l'intérieur du garde-corps.

Profitez des espaces

Aujourd'hui chaque mètre carré compte! Alors pour en profiter, n'encombrez pas vos extérieurs.



Ne jamais laisser votre parasol ouvert en votre absence!

Pour toutes questions concernant l'aménagement de votre extérieur, n'hésitez pas à contacter votre agence de proximité.
Toutes les coordonnées sur : www.auvergne-habitat.fr